Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-83_2026_3_10_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 mars 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 mars 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

N° délibération

83-2026 3 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Jean-Michel Donne est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Maisons solaires tranche 2 / Requalification système de chauffage et production d'Eau Chaude Sanitaire

OBJET : Maisons solaires tranche 2 / Requalification système de chauffage et production d'Eau Chaude Sanitaire

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux « bâtiments », rappelle au Conseil Municipal la délibération datée du 10 juillet 2025 qui actait la reconversion du système de chauffage et de production d'Eau Chaude Sanitaire depuis un système solaire thermique, vers un système de Pompe A Chaleur de type Air/eau. Cette décision faisait suite à des dysfonctionnements récurrents d'un système solaire thermique délicat pour ce type de logements locatifs.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Une première série de trois maisons solaires ont ainsi été l'objet de cette reconversion en 2025 : 2 au sein du lotissement de la grande Perrière à Plessala, et une troisième au 1 de l'Impasse des Mûriers à Collinée.

En raison du départ programmé du locataire au 2 de l'Impasse des mûriers à Collinée et en référence à l'orientation politique définie en 2025 et mentionnée supra,

Le conseil municipal décide :

1) D'autoriser le lancement d'une consultation pour mise en œuvre, en lieu et place de ce système solaire, d'une pompe à chaleur au 2 de l'Impasse des mûriers.
2) De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute proposition d'une d'installation d'une PAC à raison de 16 000 € TTC maximum. A l'issue de la mise en concurrence, l'état réel des frais engagés sera rapporté au conseil municipal.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 mars 2026

Gérard DABOUDET
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Jean-Michel Donne
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-83_2026_3_10_2-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/03/2026
- et de sa publication le 16/03/2026

